

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**7 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY
PROJET TRAM ENVOL**

7.15 – Marché P 2014 12016 M : Travaux d'ouvrages similaires concernant la fourniture, l'installation, la programmation et la mise en service de la Signalisation Lumineuse Tricolore : Approbation du marché à conclure avec le groupement SPIE SO / LACROIX TRAFIC

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M.BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2012.12.20.7.3 du 20 décembre 2012, a autorisé la signature du marché P 2012 10298 M de Signalisation Lumineuse Tricolore avec le groupement d'entreprises SPIE SO / LACROIX TRAFIC pour un montant de 512 550,20 € HT. Ce marché intègre une clause réservant la possibilité de réaliser avec le groupement un marché d'ouvrages similaires en vertu de l'article 144 II 7° du Codes des Marchés Publics
- Par délibération D.2013.04.04.8.14 du 4 avril 2013, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

1° - Objet du marché

Le présent marché P 2014 12016 M a pour objet la réalisation d'ouvrages similaires concernant la Signalisation Lumineuse Tricolore (S.L.T.) de la ligne de tramway Envol, sur la commune de Blagnac.

Les prestations consistent notamment en :

- l'étude, la fourniture, l'installation et la mise en service de la S.L.T. dans le cadre de la motorisation de la communication de Purpan, modification de programme entérinée par le Comité Syndical du 4 avril 2013,
- l'étude, la fourniture, l'installation et la mise en service de la S.L.T. pour une traversée piétonne supplémentaire au droit du carrefour Latécoère/Cuisine centrale, aménagement supplémentaire demandé par la commune et Toulouse Métropole en cours de travaux,
- l'étude, la fourniture, l'installation et la mise en service de la S.L.T. pour une traversée piétonne + cycle supplémentaire au droit du carrefour Lindbergh/Aéroport, aménagement supplémentaire demandé par l'Aéroport Toulouse Blagnac (ATB) en cours de travaux,
- la fourniture et la mise en œuvre d'équipements permettant le fonctionnement d'une caméra vidéo de surveillance de trafic au droit du carrefour de l'aéroport, équipement supplémentaire demandé par Toulouse Métropole en cours de travaux,
- la fourniture et la mise en place d'équipements permettant une meilleure sécurisation du réseau de communication S.L.T., retour d'expérience consécutif à la mise en service du tram Garonne,
- la mise à jour des DOE et DTE pour ces ouvrages similaires.

Le groupement d'entreprise SPIE SUD-OUEST / LACROIX TRAFIC a à sa charge la fourniture, l'installation, la programmation et la mise en service de la signalisation lumineuse tricolore de la ligne Envol. Pour les compléments d'ouvrages S.L.T., objet du présent marché et liés aux travaux en cours de réalisation sur la ligne, il a été retenu la procédure négociée sans mise en concurrence conformément à l'article 144 II 7° du Codes des Marchés Publics.

Après négociation, nonobstant des quantités moindres, tous les prix de ce marché sont équivalents aux prix unitaires du marché initial P 2012 10298 M. Le montant du marché est arrêté à 49 356,70 € HT.

Le délai nécessaire à la réalisation des prestations est de 9 mois.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **19/06/14**, attribué le marché au groupement d'entreprises SPIE SUD-OUEST / LACROIX TRAFIC pour un montant de 49 356,70 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché P 2014 12016 M avec le groupement d'entreprises SPIE SUD-OUEST / LACROIX TRAFIC.

* *
*

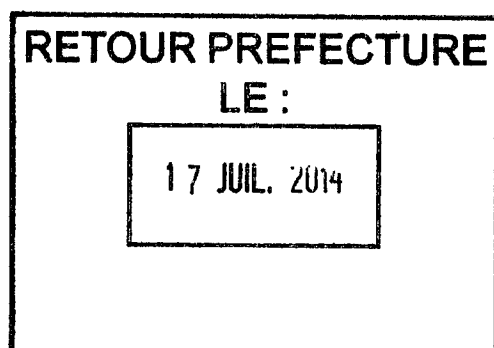
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement SPIE SUD-OUEST / LACROIX TRAFIC le marché P 2014 12016 M ayant pour objet la réalisation d'ouvrages similaires concernant la fourniture, installation, programmation et mise en service de la Signalisation Lumineuse Tricolore, pour un montant de 49 356,70 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES